

MAIRIE DE NOVILLARS  
Place du 8 Mai 1945  
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 JUIN 2021**

**PRESENTS:** MM LOUIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, JAPIOT Gilles, MILLE Eddy, NICOLAS Mickaël, Mmes GUEVELOU Cindy, HERNANDEZ Aurore, PLANÇON Chantal, ROUSSY Nelly, SEMERDJIAN Morgane.

**PROCURATIONS:** M. BOURDAIS Bernard a donné procuration GUILLEMIN Laurent, LORIGUET Eric a donné procuration à Cindy GUEVELOU, Mme GROSNIER Pauline a donné procuration à SEMERDJIAN Morgane, THIMONIER Frédérique a donné procuration à ROUSSY Nelly.

**ABSENTS NON EXCUSES:** Mme DAVID Danièle, M. BAHADUR Deniz.

**RETROCESSION TERRAIN LA « Vernoie »**

L'EPF a acquis du CHS les terrains de la « Vernoie » et les falaises en espace boisé pour le compte de la commune. Cette opération a fait l'objet d'un portage foncier et une vente a été signée entre l'EPF et le CHS de Novillars.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'anticiper le remboursement des  $\frac{3}{4}$  des frais actuels à L'EPF avec pour objectif l'acquisition du bien en 2022.

**CONVENTION GESTION DE LA POPULATION FELINE**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention qui vise à mettre en place une action de régulation de la population féline en procédant à leur stérilisation, accepte à l'unanimité de signer cette convention.

**CONVENTION PARTENARIAT « MARDIS DES RIVES 2021 »**

Proposé par le Grand Besançon Métropole en lien avec les communes d'accueil, le programme les « Mardis des Rives » a pour objectif d'animer le territoire du Grand

Besançon, à travers l'organisation de concerts. La commune de Novillars s'engage à co-organiser l'évènement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention de partenariat.

### **CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il souhaite créer un poste de conseiller municipal délégué bois et forêt.

Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée délibérante accepte de nommer un conseiller municipal délégué.

### **REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES**

M. le Maire propose au conseil municipal qu'il souhaite revaloriser les indemnités de fonctions des élus.

A la majorité, le conseil municipal accorde l'augmentation de 3.3% le taux de l'indice brut.

### **LOYERS L'HEXAGONE (ECHELONNEMENT-REDUCTION)**

Ce point est reporté.

NOVILLARS le 16 juin 2021  
Le Maire,  
Bernard LOUIS